Mairie de Prignac et Mrcamps
85 avenue des Côtes de Bourg
33710 Prignac et Marcamps

Prignac et Marcamps, le 30 octobre 2026,

Madame, Monsieur,

Suite à la lettre information du 21 septembre 2026 et dans le cadre de la mise en conformité de l'adressage de la commune avec la loi 3DS (N°2022-217 du 21 février 2022), une nouvelle numérotation et dénomination des voies a été réalisée.

Cette action contribue à améliorer votre sécurité (services d'urgence – police – gendarmerie…) et l'efficacité des services (La Poste – ERDF…) grâce à une localisation de votre domicile à partir d'une adresse précise.

À compter du 02 novembre 2026, le nouvel adressage est effectif.

Pour information, en cas de détérioration de la plaque, le remplacement sera à la charge du propriétaire. La pose des plaques de numérotation des habitations sera laissée à l'initiative des propriétaires mais celle-ci devra être effective le plus rapidement possible.

En cas d'impossibilité de vous déplacer, vous pouvez joindre le secrétariat de la mairie afin qu'une solution soit trouvée. Chaque propriétaire devra informer son ou ses locataires de la nouvelle adresse et des changements à opérer. Il reviendra au propriétaire d'apposer cette plaque.

Pour rappel, installer son numéro d'habitation, c'est d'abord être sûr de la rapidité d'intervention des services de secours. En cas d'urgence vitale, chaque minute gagnée diminue sensiblement le risque de séquelles et augmente les chances de survie. C'est aussi la perspective d'un meilleur acheminement du courrier et des colis. Et c'est enfin l'assurance d'être géo-localisable sur les GPS, simplifiant les explications pour que nos visiteurs puissent arriver chez nous sans difficultés.

Après avoir obtenu votre nouvelle adresse, il vous appartiendra de prendre quelques dispositions, pour faire part de ce changement d'adresse à vos autres prestataires (assurance, opérateur de téléphonie mobile, banques, abonnements divers…).

Vous trouverez ci-dessous une liste des organismes à prévenir :

➜ **Particuliers**, les services de distribution d'électricité, les organismes de Sécurité Sociale (ensuite mise à jour de votre carte vitale via une borne), la Caisse d'Allocations Familiales, les services de telecommunication, les compagnies d'assurance et de mutuelle, le service des impôts les caisses de retraite, les services bancaires, les établissements scolaires, Pôle Emploi, communiquer à ses proches (familles, amis, employeurs)

Cette liste n'est pas exhaustive, elle dépend de votre situation personnelle.

La plateforme service-public.fr vous permet de signaler votre changement d'adresse à plusieurs organismes en une seule déclaration.

En ce qui concerne vos papiers:

-La carte grise de vos véhicules:

Vous avez jusqu'au 30 juin 2026 pour mettre à jour votre carte grise. C'est une obligation de le faire aussi rapidement. Les formalités de changement d'adresse sont gratuites sauf pour les cartes grises comportant les anciens numéros d'immatriculation. Pour votre changement d'adresse, il suffit de vous rendre sur le site service-public.fr et de demander une modification d'adresse. Une étiquette avec votre nouvelle adresse vous sera adressée par La Poste.

-La pièce d'identité et permis de conduire:

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devrez faire une demande de renouvellement, dans tous les cas, gratuite.

➜ **Entreprises**

-Les services bancaires, les compagnies d'assurance et de mutuelle, vos employés, vos fournisseurs, vos collaborateurs, vos clients: la chambre de commerce et d'industrie, vos clients :URSSAF, la chambre de commerce et d'industrie, le greffe du tribunal de commerce, la chambre des métiers, modification de l'extrait KBIS, numéro SIRET-SIREN (INSEE).

➜ **Vous n'êtes pas utilisateur de l'outil informatique:**

Nous vous proposons de nous contacter au 05 57 68 44 44 afin de prendre un rendez-vous pour vous aider à effectuer vos démarches administratives concernant votre changement d'adresse.

Nous comptons sur votre compréhension et votre diligence pour la mise en place des plaques sur vos habitations le plus rapidement possible.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous adressons nos sincères salutations.

Le Maire,

Laury LEFEVRE

